# EXTRAIT DU REGISTRE DES DEL

Séance du 06 juin 2024

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID: 058-265801944-20240606-DEL06062024\_12-DE

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal: 7 Procurations: 4

### Présents (8):

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Myrianne Bertrand, Conseillère Municipale
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Roger Clay, Administrateur

### Excusés (5):

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer Hervé Barsse, Conseiller Municipal – procuration à Philippe Cordier François Diot, Conseiller Municipal Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin Serge Jentzer, Administrateur – procuration à Nathalie Gemza

#### DEL06062024-12

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LE C.C.A.S. DE NEVERS RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS LOCALES DE COORDINATION FINANCIERE (CLCF) DES SITES NEVERS-BORDS DE LOIRE ET NEVERS-VAUBAN

### Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L123-5, R123-2 à R123-4;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la délibération n° 18102022-02 portant sur la convention relative au fonctionnement des Commissions Locales de Coordination Financière des sites Nevers-Bords de Loire et Nevers-Vauban pour la période 2022 à 2024, prise par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2022,

Considérant les missions d'animation et de secrétariat de la Commission Locale de Coordination Financière confiées par le Conseil Départemental au C.C.A.S. de Nevers,

Considérant l'engagement du Conseil Départemental déclin 2022-2024 de verser une participation financière correspondat publié le moyens déclines missions,

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

n Reçu en préfecture le 11/06/2024

publié le moyens déclines pour ces
ID: 058-265801944-20240606-DEL06062024\_12-DE

## Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention signée avec le Conseil Départemental de la Nièvre, fixant à 32 000 € le montant de la participation financière au titre du secrétariat de la CLCF de Nevers-Bords de Loire et Nevers-Vauban pour l'année 2024,
- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).

La Vice-Présidente, Martine Mazoyer